

COVID-19

## Point de situation

---

Au 2 avril, 1759 cas ont été confirmés en région Centre-Val de Loire. On déplore 85 personnes décédées en établissement de santé hospitalier dont 7 en Loir-et-Cher. Dans notre département, 18 personnes hospitalisées pour une pathologie associée au COVID-19 ont quitté l'hôpital.

**Interdiction voies sur berge à Blois** : Les services de la Mairie de Blois ont constatés que de nombreuses personnes circulaient sur les voies sur berges à Blois. Le Préfet prend un arrêté ce jour pour interdire l'accès sur les voies sur berges, à partir du 3 avril à minuit.

**Guide de préconisations COVID19 – OPPBTP** : Ce guide liste les mesures urgentes spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions nécessaires aux personnels du BTP appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts ou chantiers et autres lieux.

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

**Coronavirus et entreprises** : La DIRECCTE Centre-Val de Loire a mis un article en ligne sur son site internet pour conseiller les entreprises dans leurs choix d'équipements (masques et gel).

Plus d'informations : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Masques-et-gels-GHA>

**Départ en vacances** : En cette période de confinement, les départs en vacances ne sont pas autorisés. Les contrôles seront renforcés au départ des grandes villes, dans les gares, sur les routes et dans les lieux touristiques.

**Caisse Nationale d'allocations familiales (CNAF)** : Dans un souci d'équité et pour compenser en partie les baisses de recettes induites par une fermeture de places, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a décidé d'étendre l'aide exceptionnelle accordée aux crèches financées par la prestation de service unique (PSU) aux micro-crèches, crèches familiales et celles rattachées à un établissement social, médico-social ou de santé.

Dans ces établissements, toutes les places fermées, qu'elles aient fait l'objet d'une fermeture administrative ou qu'elles aient été contraintes de fermer en lien avec l'épidémie sont éligibles à l'aide exceptionnelle.

Pour en bénéficier, les crèches ne doivent pas facturer aux familles les heures d'accueil non réalisées.

**Cellule d'information du public** : Ouverte ce vendredi jusque 18h, et ce week-end, samedi 4 et dimanche 5 avril de 9h à 16h, pour les questions relatives aux conséquences sur nos activités.

Le numéro à contacter est le **02.54.81.56.65**.

La mairie de Blois, en lien avec l'ARS, a mis en place une cellule d'écoute psychologique (14h - 17h) : **02.45.35.24.61**

Croix Rouge - N° national d'écoute : **09.70.29.30.00**

Le numéro vert national pour s'informer sur le coronavirus est le : **0 800 130 000**.